80 Somme
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Trait d'Union

La lettre d'information du CAUE de la Somme / #17/ Février 2020

Suivez-nous sur Facebook et Twitter

> Editorial

Madame, Monsieur,
Chers Adhérents,

Vous le savez, au travers de ses actions multiples, le CAUE de la Somme est particulièrement attaché à la préservation du patrimoine.

Nous devons puiser, dans l'histoire et les spécificités de notre territoire, les richesses et les valeurs qui feront la qualité de nos projets d'aménagement du territoire de demain.

Il m'importait de vous faire découvrir des projets et des acteurs du département de la Somme qui ont fait le choix d'un regard ambitieux sur leur patrimoine pour en faire à la fois un atout mais aussi le support d'un projet résolument attractif et contemporain. Réduire l'artificialisation des sols devient peu à peu un enjeu national qui implique d'interroger de façon systématique les disponibilités foncières en cœur de bourg.

Cette publication est aussi l'occasion pour ma part de valoriser les professionnels du territoire auxquels, vous le savez, je suis particulièrement attaché.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Hubert de Jenlis,
Président du CAUE de la Somme

PATRIMOINE ET MODERNITE

ou comment créer une nouvelle identité

ARCHITECTURE

Dans le cadre de ses missions, le CAUE a vocation à sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire à la préservation du patrimoine paysager, urbain et architectural. Ces actions de sensibilisation peuvent prendre des formes multiples : expositions, conférences, guides, visites ou conseils sur site.

Protection et valorisation du patrimoine doivent nécessairement s'interroger au regard de nouveaux usages à l'échelle du centre-bourg et, le plus souvent également, au sein d'un territoire plus large.

L'histoire et l'activité économique ont pu être florissantes en leur temps et fortement structurer un territoire à des échelles multiples et dans des domaines très divers (typologie d'habitat, équipements publics, transport, transformation du paysage, progrès social...). Puis, certaines évolutions de société (politiques, techniques, historiques, culturelles, économiques...) ont pu affaiblir cette armature qui peut sembler appartenir au passé, dès lors que l'on porte sur elle un regard nostalgique.

Aussi, il apparait nécessaire de réinterroger l'ensemble des éléments qui font l'identité d'un territoire de façon pragmatique afin qu'ils puissent être le support à des projets contemporains permettant de répondre aux enjeux du développement durable en lien avec de nouveaux usages : églises reconverties, projets culturels, habitat, tiers-lieux, développement touristique, valorisation du cadre de vie...

Maison-éclusière de Long Architectes Deprick-Maniaque

Sommaire

p 1 Patrimoine et modernité
p 2 et 3 Patrimoine et territoire
p 4 à 7 Renouvellement urbain et reconversion
p 8 Expertise

PATRIMOINE ET TERRITOIRE

Le territoire de la Somme est marqué par la présence d'un grand nombre de friches en lien avec d'anciennes activités industrielles, commerciales ou militaires. Ce patrimoine spécifique participe de l'identité singulière d'un territoire, à laquelle les habitants peuvent être attachés, notamment parce que lié à leur histoire sociale.
Les actions de valorisation,intégrées dans une stratégie globale de requalification urbaine et de développement économique, ont la capacité de contribuer à l'attractivité des bourgs et du territoire.

Afin de répondre aux enjeux d'habitat et de développement durable des centre-bourgs, les communes ont la possibilité de réaliser des opérations mixtes et innovantes. Intervenir sur des sites patrimoniaux ne signifie pas pour autant que le recours à la création et à l'invention de nouvelles formes urbaines et architecturales ne soit possible. Les contraintes initiales permettent de concevoir une architecture de qualité entrant en résonnance avec le bâti et le paysage existants, tout en répondant aux nouveaux besoins et usages les plus contemporains.

LES MAISONS-ECLUSIERES le long de la Somme

Un patrimoine modeste reconverti au service d'un projet de territoire

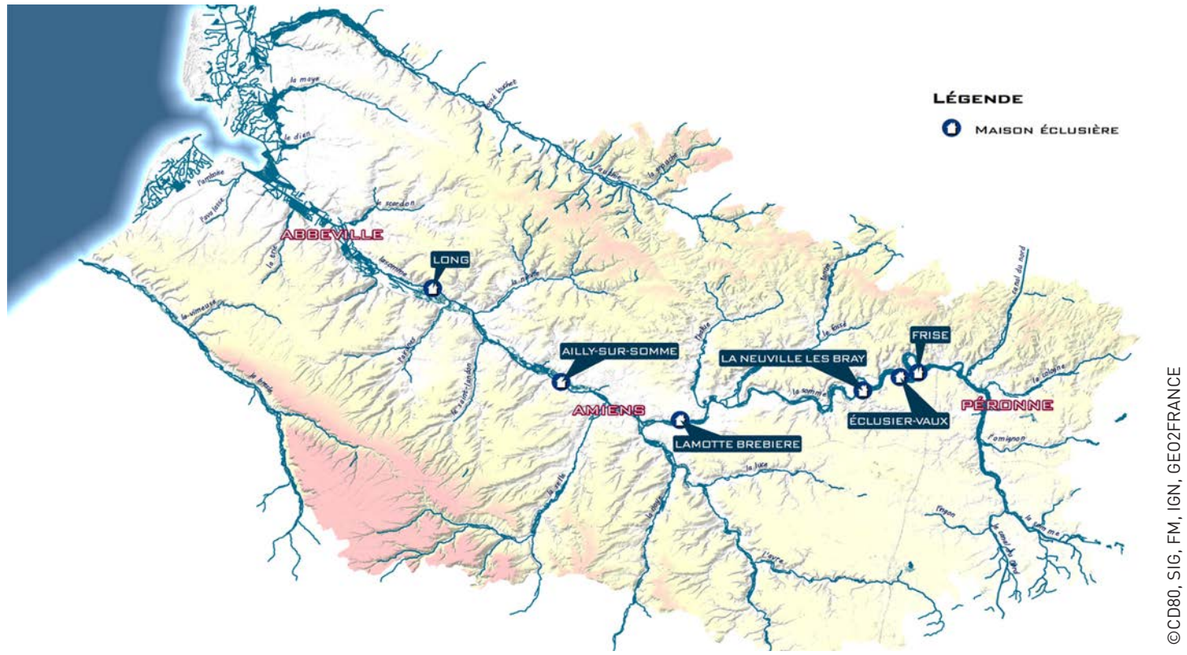

Aménager la vallée comme axe structurant d'une politique de développement économique, culturel, social et environnemental vertueux, permet de contribuer à la valorisation de l'ensemble du territoire. D'anciennes maisons-éclusières ont fait l'objet de réhabilitation et reconversion ponctuant le parcours en liaison douce, allant de St Quentin à la Baie de Somme, dans un paysage d'eau et de verdure, le long du chemin de halage. En friche depuis l'automatisation du canal de la Somme, 6 maisons-éclusières ont fait l'objet d'un concours pour une reconversion afin d'y créer des étapes reposantes.

Lamotte-Brebière

Ces maisons-étapes sont dédiées à des lieux de restauration, de repos, d'échanges, offrant des perspectives sur le grand paysage de vallée et de marais. Une importante partie de la population du département (70%) vit le long de la Somme et de ses affluents.

Chacun des édifices est de typologie architecturale simple, dont s'inspirent les projets de reconversion et de revalorisation des espaces. Comme l'eau, fil conducteur du projet et du parcours, l'inox froissé et le verre tissent un fil entre les différents lieux. Les extensions de facture contemporaine s'harmonisent avec le bâti existant, offrant de nouveaux espaces baignés de lumière et ouvrant sur le paysage, destinés aux visiteurs.

1 Eclusier-Vaux 2 Froissy 3 Frise 4 Ailly-sur-Somme

Lauréat Catégorie Voyager des 5e TROPHEES EIFFEL 2019

Jean-Louis Maniaque - Architecte de l'agence Deprick-Maniaque
Président de la Maison de l'Architecture des Hauts de France

Valoriser des énergies et sortir de la nostalgie

Quels étaient les enjeux pour ces projets ?
Afin de donner une âme à ces maisons, des appels à projet ont été lancés par le Département pour trouver des porteurs de projet concernant les différents sites. Ensemble, nous avons travaillé de concert et avons adapté à la marge les réalisations, en fonction de leur destination (restaurants, cafés associatifs, centre culturel lié aux ouvrages de la Somme).
L'un des enjeux était de protéger le site en l'habitant - par le biais du tourisme mais également avec une logique de développement local - en s'impliquant dans une démarche environnementale à toutes les échelles d'intervention.

Comment se sont déclinés vos choix architecturaux ?
Tout d'abord, créer du sens en permettant une relation proche, un équilibre entre des usages et des paysages. Pour les extensions et les nouveaux aménagements, nous avons choisi de nous inscrire dans le contemporain afin de créer une identité entre les sites.
En s'inspirant du bâti existant, nous avons voulu exprimer des formes simples, telle une figure archétypale, représentée par un volume avec toiture à deux pentes comme les granges, les longères, ou juste une toiture mono-pente type cabane de jardin ou de pêcheurs.

Comment se sont concrétisés dans vos projets votre rapport à l'eau ?
Nous avons recherché à la fois à obtenir une notion de légèreté où les notions de reflets d'eau, de végétation et de ciel nuageux concourent à rendre le matériau vivant et une grande pérennité du matériau dans le temps, avec l'usage du verre et de l'inox froissé.

Par quels moyens considérez-vous être inscrit dans le développement durable ?
Par la prise en compte du territoire, des sites et des besoins des utilisateurs, dans les 3 piliers du développement durable: écologie, économie, social.
- inscrire la modernité en délicatesse dans le paysage et valoriser ce qui est sur place.
- participer à une logique d'économie circulaire.
- la revalorisation des centres-bourgs, car elle passe également par la réactivation des sols laissés en friche afin de les réutiliser comme terre nourricière dans le but de développer des circuits-courts.

Le long de cet axe fluvial, le site des maisons éclusières devient des lieux d'échange et de lien social
Cette démarche volontaire le long de la Somme et de ses affluents a produit une mise en valeur patrimoniale et environnementale des lieux tout en développant une économie locale à travers la création d'emplois.

Reconversions de sites pour revitaliser le bourg

Un élément ou un lieu patrimonial n'est pas obligatoirement protégé au titre des Monuments Historiques, ni même situé dans un Site Patrimonial Remarquable. Néanmoins ses caractéristiques quant à la typologie, à l'époque de construction, à un système constructif, peuvent le révéler remarquable. Pour autant, la démarche de reconversion ne doit pas considérer la patrimoine comme un objet figé, mais comme un potentiel pour la transformation d'un territoire.

Cela implique l'adaptation à de nouvelles conditions de l'utilisation de l'espace et participe au paysage de la commune. Les caractéristiques architecturales spécifiques représentent des atouts et des contraintes.

Un des objectifs principaux est de conserver l'esprit du lieu, toujours en association avec des activités qui peuvent évoluer et se transformer, en s'adaptant à de nouveaux usages.

En matière d'aménagement, ces sites laissés à l'abandon apparaissent aujourd'hui comme l'une des solutions face à l'étalement urbain. Ces espaces représentent bien plus qu'une opportunité foncière : ils s'inscrivent dans une démarche d'écoresponsabilité, de mixité et d'inclusion sociale, indispensables pour construire une ville pérenne.

LA FRICHE MARECHAL à Rosières-en-Santerre

Un site à enjeux structurants

A partir de 2013, la DDTM a engagé des réflexions pour répondre aux enjeux de renouvellement urbain et d'économie de l'espace. La mise en place de stratégies de reconversion de sites a résulté des projets de reconquête et de revitalisation urbaine, en s'appuyant sur la transition écologique. 5 sites* ont été sélectionnés dans la Somme, dont Rosières-en-Santerre, 3000 habitants, située à 30 km d'Amiens et accessible par les transports en commun.

* *consultables sur http://webissimo-ide.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/document_final_etude_cle71f148.pdf*

LES ENJEUX URBAINS DE LA RECONVERSION

* Renforcer la centralité et l'histoire de la commune
* Mettre en valeur l'héritage de la friche Maréchal en préservant les anciens ateliers
* Relier les pôles d'activités de la commune
* Organiser la densité de façon qualitative avec le tissu urbain existant
* Diversifier l'offre de logements
* Recréer un front bâti animé sur les places
* Accompagner la transition écologique et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain
* Créer des liaisons douces au travers du site pour relier les équipements existants

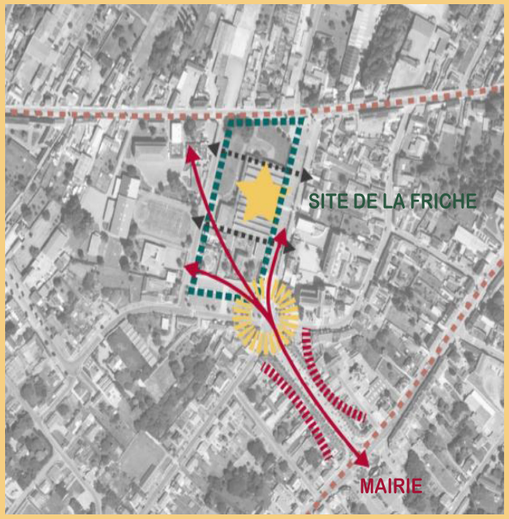

© Groupement Modaal Conseil-Folia juin 2019

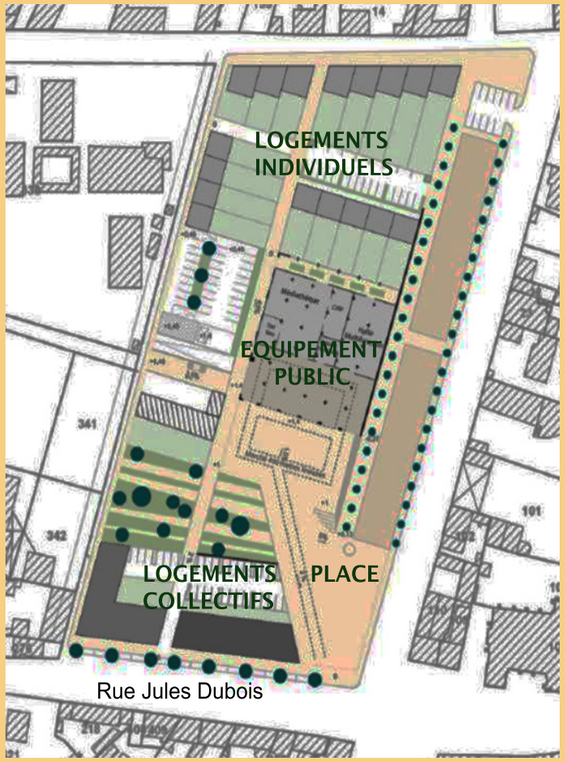

LE SCENARIO ENVISAGE

→ **un centre-bourg revitalisé :**
créations de médiathèque, marché, salle associative, logements, résidence sénior, traversé de liaisons douces et agrémenté de jardins

© CAUE 80

© CAUE 80

© CAUE 80

La rue principale relie le site à la mairie

© CAUE 80

Halle ancienne- structure en fonte et toiture en sheds

© CAUE 80

Alignement de la halle ancienne le long du jeu de paume

José Sueur, Maire de 1995 à 2019
Conseiller départemental, Conseiller régional
Cette requalification est un atout majeur pour le centre-ville

La friche Maréchal est un des 5 sites sélectionnés dans la Somme pour la concrétisation d'un projet de reconversion et de renouvellement urbain.
Quelles ont été vos motivations, les moyens et les partenaires auxquels vous vous êtes alliés pour y parvenir ? Quelles sont les prochaines étapes ?

La friche Maréchal est en fait une ancienne usine du groupe Trigano qui fabriquait des toiles de tente. Cette friche d'une surface de plus de 1 hectare se situe au centre de Rosières-en-Santerre entre les écoles primaire, maternelle, le collège, le gymnase et la place du marché.

La ville de Rosières, propriétaire du site depuis 2 ans, a réalisé une étude à visée opérationnelle de requalification de cette friche dans la continuité d'une première étude faite par la DDTM.

Le Conseil municipal a analysé différents scénarii et a retenu une solution mixte qui allie la création de logements, d'espaces publics et d'équipements publics. Cette requalification est un atout majeur pour le centre-ville qui, comme beaucoup de centres-bourgs, a tendance à se vider de ses commerces de proximité.

Le but était donc de ramener de la population en centre-ville, de créer des équipements publics attractifs et par là même d'amener plus de vie et d'activités en centre-ville.

L'Etat a financé l'étude de faisabilité à 80 % et devrait continuer à nous soutenir sur ce projet.

La Région Hauts-de-France et le Département de la Somme vont également pouvoir nous aider dans le cadre des opérations de redynamisation des centres-bourgs et par leurs politiques d'aménagement du territoire et d'aide aux communes. La Communauté de Communes Terre de Picardie et le PETR* sont aussi partie prenante dans ce dossier. Enfin, la FDE* réfléchit à la mise en place d'un réseau de chaleur qui intéressera les établissements publics voisins ainsi que les nouveaux bâtiments créés sur le site.

Aujourd'hui, on peut dire que l'affaire est bien engagée, le diagnostic dépollution est en cours et le cahier des charges pour la démolition devrait être finalisé dans les semaines qui viennent.

Une fois la démolition réalisée, nous contacterons les bailleurs sociaux et les opérateurs privés pour la création des 50 logements et dans le même temps nous commencerons les travaux de réhabilitation d'une partie de la halle qui sera conservée.

* *PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)*
* *FDE (Fédération Départementale d'Energie de la Somme)*

GAROPÔLE à Abbeville

Une nouvelle entrée de territoire

© Agence Gasnier-Gossart

© Photos : Guillaume Crochez

© Photos : Guillaume Crochez

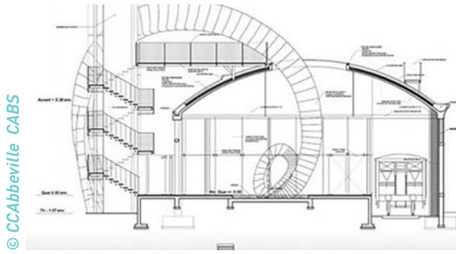

© CCAbbeville CABS

© Agence Gasnier-Gossart

A l'identique des siècles passés, il est possible de valoriser le patrimoine et le reconvertir pour de nouveaux usages.

Une halle dédiée au trafic de marchandises est construite en 1917 avec une structure en béton précontraint, à la suite de la gare en 1862. Le vaisseau est porté par des voûtes cintrées et les charpentes en béton, dans le style de l'ingénieur Eugène Freyssinet. Cette ancienne halle Sernam de 165 mètres de long, désaffectée au début des années 90 puis acquise par la Communauté de Communes de l'Abbevillois, deviendra un marqueur de reconquête du quartier de la gare.

Celle-ci commence en 2006 avec le réaménagement du parking de la gare, puis l'ouverture du parc de stationnement de la tour Maillefeu. Le point d'orgue du pôle sera affirmé par la reconversion de la halle Sernam, livrée en 2015. Concilier modernité et garder l'authenticité du lieu, à travers la préservation de l'existant, s'impliquer dans une démarche de développement durable, ont été au cœur des préoccupations des architectes.

L'agence d'architecture Gasnier-Gossart a réalisé la reconversion de cette ancienne friche. Le geste architectural fort, résolument contemporain, l'emplacement dans le tissu urbain, le programme dévolu à un équipement public et tertiaire, font de cet édifice le point d'orgue du quartier naissant mais aussi une entrée de territoire vers la Baie de Somme.

L'édifice de plus d'un siècle, a conservé son authenticité en s'adaptant au XXIe siècle, tant esthétiquement qu'aux critères environnementaux, s'insérant dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

Les voûtes cintrées et les charpentes en béton ont été préservées et soulignées par l'exosquelette métallique semblant envelopper la structure. Un gué en verre surplombe l'entrée pour y faire irradier la lumière naturelle. Au travers de la démarche de transition énergétique, des choix affirmés se sont exprimés avec le recours aux écomatériaux, à la toiture végétalisée ou l'utilisation de la paille en isolant, un circuit de réutilisation de l'eau de pluie ainsi qu'au recours à la géothermie.

Aujourd'hui, le Garopôle abrite un pôle tertiaire de services, d'accueil d'expositions et de manifestations avec un espace de conférences de 220 places, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, la Communauté de Communes et des bureaux administratifs.

Reconvertir pour préserver des églises

L'évolution de la pratique religieuse a conduit à la baisse de fréquentation des églises. Pourtant, chacun est attaché à ce patrimoine, porteur de mémoire et élément identifiant et structurant dans le bourg. Les communes, en tant que propriétaires, doivent en assumer l'entretien et des réparations particulièrement lourdes au regard de leurs ressources financières, sachant que l'édifice est également un ERP (Etablissement Recevant du Public) qui engage la responsabilité du maire quant à la sécurité des personnes.

Le problème est décuplé lorsque les communes possèdent plusieurs édifices cultuels. Nombre d'entre elles s'interrogent sur le devenir de leurs églises. D'où la question souvent posée par des maires : ne serait-il pas possible d'affecter certaines églises en partie ou en totalité à un autre usage que cultuel ? La situation actuelle peut être considérée comme une opportunité plutôt qu'une charge. De nouvelles utilisations qui ont vocation à rassembler peuvent permettre de pérenniser l'édifice et révéler des réussites contemporaines.

La MEDIATHEQUE de Gamaches

Un projet au service des habitants

© CAUE 80

© CAUE 80

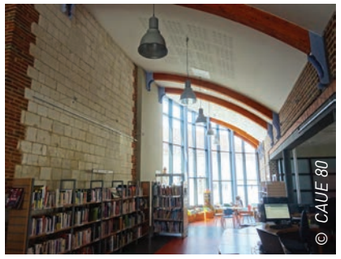

© CAUE 80

© CAUE 80

Architecte : Jean-Michel Combriat

Daniel Destruel, Maire de Gamaches

Sauvegarder le patrimoine lié à l'histoire de la commune pour revitaliser le centre-bourg

Quelle a été la démarche de la commune quant au choix de réutilisation de la chapelle abandonnée ?

Depuis quelques années, la municipalité de Gamaches mène une politique volontariste dans plusieurs domaines dont celui de la musique et du spectacle vivant ; toutefois, il demeurait un manque dans le domaine de la lecture et des échanges.

Devant pallier à un réel manque d'équipement dans le domaine du livre et des nouvelles technologies, le Conseil municipal avait engagé une réflexion sur ce sujet, depuis plusieurs années, se heurtant à un problème immobilier.

Avec l'objectif de créer une médiathèque, une opportunité est apparue en 2003. Plutôt que de s'engager dans une opération de construction, le Conseil municipal a finalement décidé de procéder à l'acquisition d'un ancien corps de ferme adossé à une chapelle datant de la fin du 12ème siècle, abandonnés et menaçant ruine. Situé en centre-bourg, ce site - dont la chapelle du château voisin en ruine aujourd'hui - nous a paru approprié, car ce projet a permis de répondre à deux objectifs :

* Sauvegarder un patrimoine lié à l'histoire de Gamaches, situé en centre urbain, générant de fait la revitalisation du centre de la commune.
* Offrir un équipement indispensable à la population et aux élèves des écoles, qui permette également de travailler en réseau avec l'intercommunalité.

Cette opération a eu pour effet de remettre en valeur le «vieux Gamaches» et de redynamiser ce quartier. La population de Gamaches et de ses environs ont accueilli avec enthousiasme ce magnifique lieu de culture chargé de l'histoire locale de notre commune.

L'architecte a su tirer parti de l'existant en le valorisant et en le réinterprétant. Ce lieu, qui s'est inscrit dans la modernité, est un réel succès. Il accueille aujourd'hui des expositions, des concerts, des ateliers et des réunions.

L'expertise pour le territoire

Antoine Paoletti, Architecte des Bâtiments de France, Chef de l'UDAP, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Somme

Réanimer un patrimoine demande une réflexion croisée de tous

Le patrimoine ne se résume évidemment pas à la partie émergée de l'Iceberg, identifiée via les codes du patrimoine ou de l'environnement au travers des protections de type monuments historiques, la mise en place de sites patrimoniaux remarquables, l'instauration de sites classés, parcs nationaux, grands sites ou bien même de l'affichage emblématique de l'Unesco ; le patrimoine n'est pas que cela. Le patrimoine est aussi la petite poste de quartier, l'alignement de platanes menant au village, la fontaine en eau, une maison maraîchère.
À l'opposé, nous imageons la modernité comme ce qui est «tout neuf», prêt à servir, résolument de notre époque tant pour les formes que pour les matériaux et les usages.

Patrimoine et modernité semblent a priori antinomiques. Pourtant, ce qui fait patrimoine aujourd'hui fut souvent en son temps l'expression de la modernité.
C'est précisément parce qu'il nous rattache à notre passé que le patrimoine est par essence porteur de modernité. Ce bien commun nous relie à notre histoire et tisse des liens à travers le pays et le territoire. Il révèle des similitudes ou des différences, des particularismes ou des points communs.

Pourtant, le patrimoine, ces vestiges multiples légués par nos ancêtres et qui vont de la plus haute Antiquité au XXème siècle, sont partout autour de nous. Pour bon nombre de bâtiments anciens, il y a «continuité de service». Pour certains d'entre eux, la fonction n'a pas changé, églises toujours vouées au culte, ponts ou viaducs toujours utilisés. Pour d'autres, la vocation a changé : grandes abbayes ou châteaux devenus musées comme le plus emblématique d'entre eux, Versailles, palais aristocratiques où siègent aujourd'hui les pouvoirs de la République.

La question de la conservation et de la reconversion possible est plus épineuse pour les «éclopés de l'Histoire» : églises désertées, friches industrielles ou ferroviaires. L'effacement et la destruction sont souvent la tentation première, à l'heure où les financements se font plus difficiles et plus rares. Les arguments fréquemment avancés : «ce serait plus cher de rénover et de mettre aux normes que de démolir», «cela rappelle trop de mauvais souvenirs».

Le patrimoine, c'est cet ensemble qui forme comme un palimpseste où se mêlent paysages, histoire, écologies. Nos territoires, leurs paysages, tant urbains que villageois se modifient et se renouvellent sans cesse afin d'accueillir la modernité et de s'adapter à notre vie contemporaine : énergies renouvelables, fibre et réseaux, voiture et transports, pavillonnaire, surfaces commerciales.
Conserver le patrimoine chaque fois que c'est possible et lui permettre de vivre une reconversion éventuelle est un choix politique, puisqu'il est par essence constitutif du «bien commun». On doit le faire, en intervenant le plus intelligemment possible, en mettant en synergie toutes les réflexions et toutes les compétences, citoyens, associations, responsables politiques, collectivités.
Conserver un patrimoine inhabité et le réanimer demande une réflexion croisée entre tous, habitants, politiques, collectivités, afin d'y trouver le bon programme, les nouvelles fonctions ou les fonctions originelles reconduites et modernisées, et ce, à la juste et bonne échelle.

Mais la modernité du patrimoine réside aussi dans le fait qu'il est porteur de solutions d'avenir pour notre époque menacée par un dérèglement à grande échelle des données climatiques, environnementales et socio-économiques.

L'info du Centre de ressources

Plus d'infos sur : www.caue80-ressources.fr

Le Centre de ressources du CAUE de la Somme offre un accès documentaire riche de plus de 19 000 références avec la possibilité d'emprunt : ouvrages, guides, études, revues.

Catalogue consultable sur le portail : www.caue80-ressources.fr et actualités disponibles sur notre site : www.caue80.fr

Reconvertir le patrimoine
Cahier Jean Hubert n°4
2011 Editeur : Lieux Dits

La mise en culture des friches industrielles
Editeur : Presses universitaires de Rouen et du Havre 2016

L'avenir des églises : Etat des lieux, stratégies et programmes de reconversion
Benjamin CHAVARDÈS
Philippe DUFIEUX 2019

Label patrimoine du XXe siècle
Ministère de la Culture
2019

Le Vimeu industriel
Editeur SM Baie de Somme 3 Vallées 2016

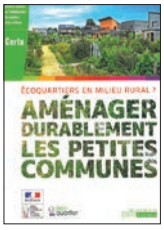

Ecoquartiers en milieu rural - Aménager durablement les petites communes Certu

Rédaction : Grégory Villain, Directeur - Esther Lipinski, Architecte Conseiller
© CAUE de la Somme - Février 2020

Avec le soutien de somme LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME
35 MAIL ALBERT 1er 80000 AMIENS tél. 03 22 91 11 65 fax 03 22 92 29 11
courriel : caue80@caue80.asso.fr - site internet : www.caue80.fr